



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 mars 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Points 36, 37, 62 et 148 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixantième année

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

**Création d'une zone exempte d'armes nucléaires
dans la région du Moyen-Orient**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 22 mars 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de presse publié à l'occasion de la quatre-vingt-quatorzième session ordinaire du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe, tenue à Riyad le 13 mars 2005.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 36, 37, 62 et 148 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Tawfeeq Ahmed **Almansoor**

**Annexe à la lettre datée du 22 mars 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Quatre-vingt-quatorzième session du Conseil des ministres du
Conseil de coopération du Golfe**

Riyad, 13 mars 2005

Communiqué de presse

Le 13 mars 2005, le Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe a tenu sa quatre-vingt-quatorzième session à Riyad, sous la présidence du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn et Président de la présente session du Conseil des ministres, S.E. M. Mohammad Bin Mubarak Al Khalifa. Était également présent le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, S.E. Abd al-Rahman Bin Hamad Al-Attiya.

Le Conseil des ministres a adressé au Serviteur des deux Lieux saints et souverain du Royaume d'Arabie saoudite, le Roi Fahd Bin Abd al-Aziz, ses plus sincères félicitations à l'occasion des élections municipales saoudiennes, qui témoignent de la vigueur du processus de développement et de modernisation. Le Conseil a également adressé à Sa Majesté ses meilleurs vœux de santé et de réussite, et a souhaité au peuple saoudien frère de concrétiser ses espoirs de progrès, de développement et de prospérité sous la direction avisée de son souverain et de poursuivre sa contribution à l'action du Conseil de coopération.

Le Conseil des ministres a fermement condamné le lâche attentat à l'explosif qui a été perpétré à Beyrouth le 14 février 2005, causant la mort de l'ancien Premier Ministre libanais, M. Rafic Hariri, et de plusieurs de ses compagnons et faisant un certain nombre de blessés. Le Conseil présente ses condoléances à la famille du disparu et à celles des autres victimes, ainsi qu'au peuple libanais frère, et tient à réaffirmer que les États membres du Conseil de coopération du Golfe rejettent catégoriquement ces actes terroristes, qui visent à tuer des innocents et à semer le chaos et la destruction. Il invite les Libanais à surmonter cette crise, à préserver l'unité et la stabilité du Liban, à privilégier le dialogue entre les différentes forces politiques du pays, à écarter tous les facteurs de division, et à enquêter rapidement et avec transparence sur l'assassinat de M. Hariri.

Le Conseil des ministres s'est félicité de la décision du Gouvernement syrien de retirer complètement ses troupes du Liban.

Le Conseil des ministres sait gré au Royaume d'Arabie saoudite d'avoir organisé le troisième Sommet des dirigeants des États membres de l'OPEP, et a accueilli avec satisfaction l'initiative que le Qatar a prise d'accueillir le Centre des droits de l'homme de l'ONU pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe et d'appuyer et de faire sien le projet de résolution sur la question qui sera présentée à la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Conseil des ministres a fait le point des progrès qui ont été réalisés en matière de coopération dans divers domaines depuis la session précédente, ainsi que

de la situation politique et des conditions de sécurité sur les plans régional et international.

En ce qui concerne les questions économiques, le Conseil des ministres a examiné les rapports et procès-verbaux d'un certain nombre de réunions des commissions économiques et a pris connaissance de la teneur du procès-verbal de la huitième réunion de la Commission des ministres des transports et des communications concernant la coopération en matière de transports entre les États membres et l'état d'avancement du projet d'étude de la viabilité économique d'un réseau de chemin de fer. Le Conseil a passé en revue les résultats de la visite que le Secrétaire général du Conseil de coopération a effectuée au Yémen les 7 et 8 mars 2005, visite au cours de laquelle il a rencontré les hauts responsables du pays et s'est entretenu avec le Ministre yéménite des affaires étrangères, et a réaffirmé qu'il importait de poursuivre et de renforcer la coopération entre le Conseil de coopération et le Yémen.

En ce qui concerne les relations entre les États membres du Conseil de coopération et ceux de l'Union européenne, le Conseil des ministres s'est félicité de la décision qui avait été prise de tenir la quinzième Réunion commune des ministres des États membres du Conseil de coopération et de l'Union européenne, le 5 avril 2005 au Royaume de Bahreïn.

S'agissant des questions relatives à la population et à l'environnement, le Conseil des ministres a pris connaissance des résultats des réunions des commissions ministérielles s'occupant de la culture, de l'éducation, des questions municipales et des associations et mouvements scouts. Le Conseil a examiné les conclusions auxquelles leurs altesses et leurs excellences les Ministres de la culture des États membres étaient parvenus en ce qui concerne le Centre du patrimoine national et s'est prononcé sur la question. Il a également examiné les décisions prises par le Conseil des ministres de la santé, dont les plus importantes étaient l'adoption d'un document sur la modernisation des systèmes de santé dans les États membres, la mise en œuvre de programmes de prévention des maladies contagieuses et autres, l'application de la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé, et la création du Conseil du Golfe pour les soins infirmiers. Le Conseil a réaffirmé l'importance de ces initiatives pour le renforcement de la coopération dans le domaine de la santé.

S'agissant des questions militaires, le Conseil des ministres a fait le point de la coopération dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'achèvement des arrangements relatifs à l'Accord de défense commune, la poursuite des projets militaires conjoints et les autres formes de coopération militaire.

Le Conseil des ministres s'est félicité des mesures prises et des études menées dans ce secteur et a réaffirmé qu'il importait de donner suite aux autres aspects de la coopération militaire à la lumière des décisions prises à ce sujet.

En ce qui concerne la coordination et la coopération en matière de sécurité, le Conseil des ministres a fait le point de la situation quant à la sécurité régionale et internationale, notamment de la propagation du terrorisme et de la multiplication des actes terroristes dans le monde. Le Conseil a réaffirmé qu'il fallait s'attaquer à ce problème, qui constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Fort de la position ferme des États membres sur ce dossier, le Conseil a condamné à nouveau les actes terroristes que des éléments égarés ont commis dans certains États

membres et a réitéré son appui à toutes les mesures prises par les services de sécurité des deux pays pour faire face à ces actes hostiles.

À ce sujet, le Conseil des ministres a salué l'initiative que le Royaume d'Arabie saoudite avait prise de proposer la tenue de la Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme, qui a effectivement eu lieu à Riyad du 5 au 8 février 2005. Le Conseil a dit appuyer la Déclaration de Riyad et les recommandations formulées lors de la conférence, notamment celle de S. A. R. l'Émir Abdallah Bin Abd al-Aziz concernant la création d'un centre international pour la lutte contre le terrorisme, lequel apporterait incontestablement une contribution cruciale et efficace aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme.

Le Conseil des ministres a exprimé à nouveau sa solidarité et son appui sans réserve au Royaume d'Arabie saoudite, qui fait des efforts et prend diverses mesures pour préserver sa sécurité et sa stabilité et pour éliminer les éléments égarés qui ont opté pour les actes criminels et terroristes, en violation de tous les principes religieux ainsi que des valeurs et des principes moraux et humanitaires. Le Conseil réaffirme que l'islam prône la justice, la clémence et la tolérance, condamne toute agression dirigée contre des êtres innocents, dispose qu'il faut protéger ces derniers et interdit que l'on s'en prenne à eux en les tuant, en les menaçant ou en les torturant.

Le Conseil des ministres a fait le point de la coopération et de la coordination des activités entre les États membres en matière de sécurité et s'est dit satisfait des mesures et des initiatives prises par ces États dans ce domaine, notamment pour combattre le terrorisme.

Le Conseil des ministres s'est penché sur la question de l'occupation par la République islamique d'Iran des îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa, qui appartiennent aux Émirats arabes unis. Réaffirmant fermement sa position à ce sujet, le Conseil :

- A appuyé le droit que les Émirats arabes unis avaient d'exercer leur souveraineté sur les îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa, ainsi que sur les eaux territoriales, l'espace aérien, le plateau continental et la zone économique exclusive des trois îles, qui font partie intégrante des Émirats arabes unis;
- A regretté que les contacts établis avec la République islamique d'Iran n'aient suscité aucun espoir de régler ce problème, ce qui aurait contribué à renforcer la sécurité et la stabilité dans la région;
- A condamné fermement la récente déclaration du Gouvernement iranien, lequel a fait savoir qu'il comptait ériger un monument commémoratif sur l'île d'Abou Moussa, qui appartient aux Émirats arabes unis mais qu'occupe l'Iran, et a estimé qu'il s'agissait là d'une tentative visant à modifier la réalité sur le terrain et d'un acte de provocation qui ne contribuait guère au règlement pacifique du différend;
- A rappelé les décisions du Conseil suprême, dans lesquelles celui-ci avait réaffirmé qu'il continuerait d'étudier tous les moyens pacifiques qui permettraient aux Émirats arabes unis de rétablir leurs droits sur les trois îles;

- A invité la République islamique d’Iran à réagir favorablement aux efforts que les Émirats arabes unis et la communauté internationale déployaient pour régler le problème par la voie de négociations directes ou par l’intermédiaire de la Cour internationale de Justice.

Le Conseil des ministres a examiné l’évolution de la situation en Iraq et, ayant procédé à une évaluation générale, il :

- S’est félicité du succès des élections qui s’étaient déroulées en Iraq, considérant qu’il s’agissait là d’une étape politique importante vers le recouvrement total par le pays de sa souveraineté et de son indépendance;
- A exprimé l’espoir que les résultats des élections iraqiennes contribuent à la réconciliation nationale et renforcent l’unité du peuple iraquien, tous groupes et factions confondus, qui pourraient alors participer au processus politique pour bâtir l’avenir de l’Iraq et assurer sa prospérité;
- A réaffirmé l’importance qu’il y avait à ce que tous les courants politiques participent, dans la période à venir, au processus politique et à l’édification de l’avenir de l’Iraq;
- A réitéré le rejet par les États membres de tout ce qui pourrait entraîner le morcellement de l’Iraq, a souligné qu’il fallait préserver la souveraineté, l’indépendance et l’intégrité territoriale du pays et ne pas intervenir dans ses affaires intérieures, et a invité toutes les parties à se conformer à ce principe;
- A condamné à nouveau tous les actes terroristes et les explosions visant des civils, des organisations humanitaires ou des établissements religieux, ainsi que l’enlèvement et la torture d’innocents, a présenté ses condoléances aux familles des victimes de tels crimes et a exprimé sa solidarité avec les États touchés;
- A condamné les graves violations des droits de l’homme que l’ancien régime iraquien avait commises durant l’occupation du Koweït, a exprimé à nouveau ses plus sincères condoléances aux familles des victimes dont les dépouilles avaient été identifiées, a exprimé sa gratitude au Comité international de la Croix-Rouge et à la Commission tripartite pour leurs efforts visant à retrouver les prisonniers et les disparus koweïtiens ou autres dont on était toujours sans nouvelles, a demandé à toutes les parties concernées de poursuivre leur coopération pour régler les questions liées à ce problème humanitaire, et a réaffirmé l’importance qu’il y avait à restituer les archives nationales et autres biens koweïtiens;
- A prié l’Organisation des Nations Unies et le Gouvernement iraquien de tout mettre en œuvre pour restituer au Koweït les biens et les archives nationales dont l’ancien régime iraquien s’était emparés lors de l’occupation du Koweït.

Ayant fait le point de la question palestinienne et examiné l’évolution du processus de paix au Moyen-Orient, le Conseil des ministres :

- A félicité le Président Mahmoud Abbas à l’occasion de son accession à la présidence de l’Autorité nationale palestinienne et a adressé ses vœux de succès au nouveau Gouvernement palestinien pour qu’il continue à faire face aux défis et réponde aux attentes du peuple palestinien frère, à savoir la

création, sur son territoire national, d'un État indépendant ayant pour capitale la ville sainte de Jérusalem;

- A salué la sagesse, le sens des responsabilités et l'attitude positive avec lesquels les dirigeants palestiniens et les forces influentes sur la scène palestinienne ont réagi face à la nouvelle donne et aux événements afin de calmer la situation, de tirer parti du climat favorable et des possibilités offertes pour faire reprendre les négociations, et de relancer le processus de paix, ce qui leur permettrait de servir leur juste cause et de répondre aux attentes et aux espoirs du peuple palestinien frère, qui souhaite recouvrer tous ses droits légitimes;
- A accueilli avec satisfaction les résultats du Sommet de Charm al-Cheikh, tenu le 8 février 2005, à l'occasion duquel les deux parties se sont engagées en faveur d'un cessez-le-feu, et a exprimé l'espoir que cela favorise la reprise du processus de paix dans les plus brefs délais, sur la base des principes et exigences énoncés dans la Feuille de route, de l'initiative arabe et des résolutions constitutives de la légalité internationale;
- A réaffirmé que l'instauration d'une paix juste et globale passait par un retrait complet d'Israël de tous les territoires palestiniens occupés et des hauteurs du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, ainsi que des fermes de Chab'a dans le sud du Liban;
- A exprimé sa gratitude au Président George W. Bush et à l'Administration américaine, qui s'efforcent de créer les conditions voulues et de fournir l'appui nécessaire pour la reprise des négociations entre les parties palestinienne et israélienne et de tirer parti du climat favorable qui règne au Moyen-Orient afin de promouvoir une paix juste et globale pour toutes les parties, et a félicité M^{me} Condolezza Rice à l'occasion de sa nomination au poste de Secrétaire d'État des États-Unis, en l'incitant à poursuivre les efforts déployés dans ce dossier;
- S'est félicité des résultats de la Conférence de Londres sur le soutien à l'Autorité palestinienne, tenue le 1^{er} mars 2005, a salué les efforts considérables que déployait le Premier Ministre britannique, S. E. M. Tony Blair, pour relancer le processus de paix, et a invité le Quatuor à poursuivre ses efforts aux fins d'application de la Feuille de route;
- A demandé à la communauté internationale d'œuvrer pour faire du Moyen-Orient, y compris la région du Golfe, une zone exempte de toute arme de destruction massive, et de faire pression sur Israël pour qu'il adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumette toutes ses installations nucléaires au régime d'inspection internationale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, élément indispensable de tout futur dispositif de sécurité.

Le Conseil des ministres a examiné l'évolution de la situation au Soudan et s'est félicité que le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan aient signé l'Accord de paix final à Nairobi, le 9 janvier 2005, ce qui devrait mettre fin à une période mouvementée de l'histoire du Soudan,

contribuer à la conclusion d'un accord de paix comparable concernant le Darfour, et aider le Soudan frère à retrouver la sécurité, la stabilité et la prospérité.

Le Conseil des ministres a accueilli avec satisfaction la nomination de S. E. M. Mohammad Ali Fadl al-Nou'aïmi (Royaume de Bahreïn) au poste de Secrétaire général adjoint chargé des questions de sécurité, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2005, et lui a souhaité plein succès dans ses fonctions.

Fait à Riyad, le 13 mars 2005.
